



New Brunswick College of Pharmacists Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

Pour vous assurer de disposer de la plus récente version du document, consultez la version électronique. www.nbpharmacists.ca

Réintégration de la pratique active : registre avec assistance directe aux clients

Le présent algorithme (page suivante) ne s'applique pas aux étudiants ni aux personnes inscrites à un registre des inscriptions conditionnelles, comme les diplômés internationaux en pharmacie (DIP). Pour connaître la définition des catégories d'inscription, veuillez consulter la *Loi de 2014 sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick* et le règlement qui s'y rapporte (disponibles sur le site Web de l'Ordre). Toutes les demandes doivent satisfaire aux exigences administratives en matière d'inscription et d'obtention de la licence. Pour obtenir la liste complète de ces exigences, veuillez consulter [le site Web de l'Ordre](#).

Les recommandations du comité des inscriptions pourraient comprendre (sans s'y limiter) la réussite d'un programme d'éducation agréé par le CCAPP ou l'ACPE et (ou) des examens du BEPC.

Vous trouverez sur le [site Web de l'Ordre](#) des conseils concernant les dossiers de formation professionnelle continue.

Tous les candidats doivent attester avoir suivi un programme d'orientation sous la supervision d'un inscrit avant de pouvoir exercer de façon autonome.

Abréviations :

RA/R = Registraire adjoint/registraire

ÉI = Équipe des inscriptions

ADC = Assistance directe aux clients

BEPC = Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

UFPC = Unités de formation professionnelle continue

EL = Examen de loi

EIEP = Évaluation indépendante à l'entrée en pratique

ORP = Organisme de réglementation de la pharmacie

CCAPP = Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie

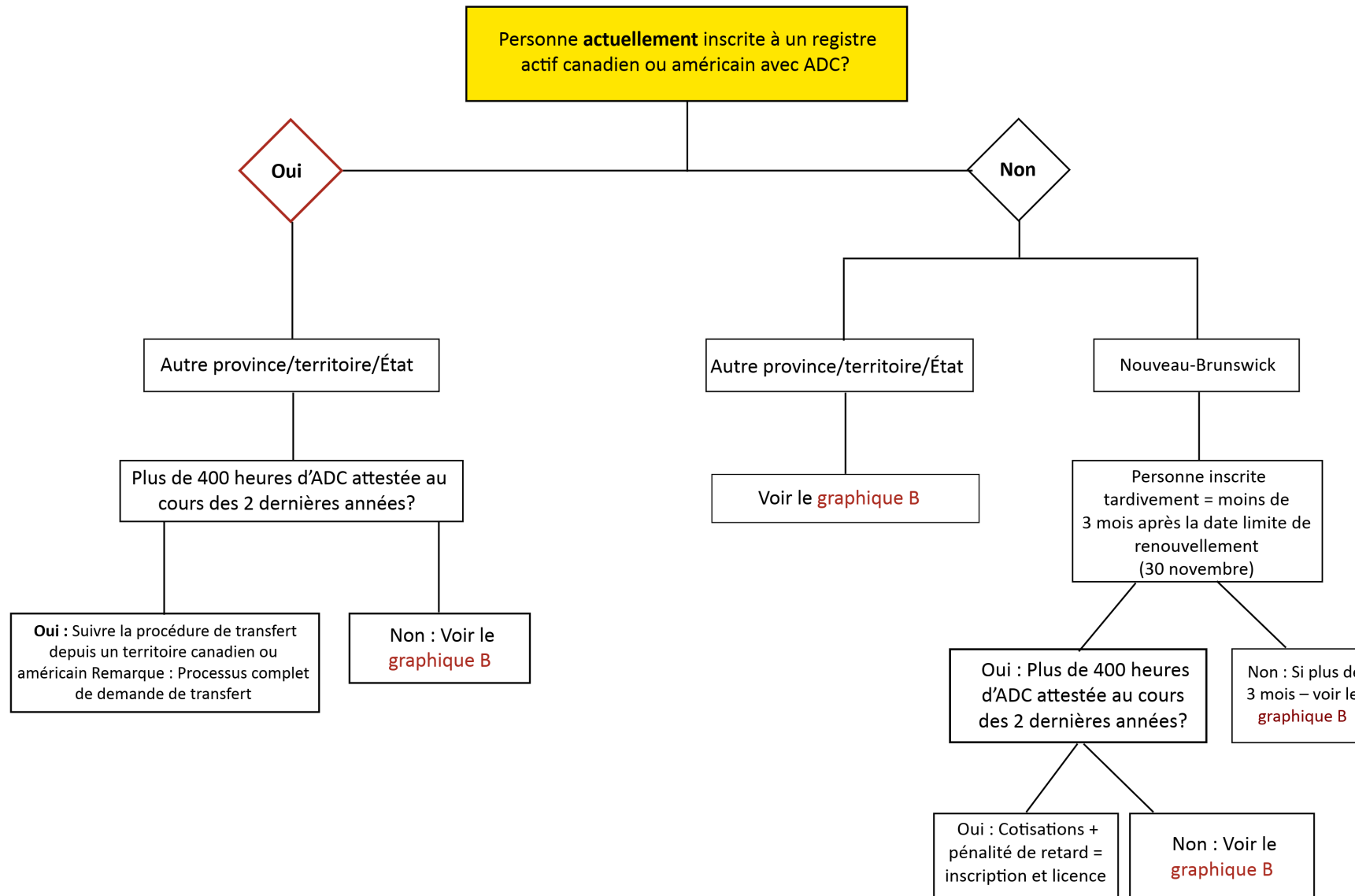
ACPE = American Council for Pharmacy Education

N.-B. = Nouveau-Brunswick

OETP = Outil d'évaluation des techniciens en pharmacie

* Documents de référence : *Loi de 2014 sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick*, règlements, code de déontologie et normes de pratique

Documents d'orientation de l'Ordre : directives professionnelles, prises de position, commentaires, courriels et bulletins d'information



Graphique B : Personne non inscrite à un registre actif canadien ou américain avec ADC?

